

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce premier jour d'août 2018 (01/08/2018) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Lucie Geoffrion Serge Trudel
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Sont absents : Marlène Doucet – Robert Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2018-08-115 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2018.
4. Présentation des comptes.
5. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
6. Michel Lapointe- Refus du poste d'inspecteur en environnement et bâtiment.
7. Révision de l'employée Ninon Fortier.
8. Invitation- Colloque de zone Mauricie – ADMQ.
9. Demande de dérogation mineure – Isabelle Dufour.
10. Changement de la borne fontaine coin route 159 et route Ducharme.
11. Écocentre – Produits électronique.
12. Demande d'appui par résolution – Bassin Versant St-Maurice.
13. Varia -
14. Période des questions.
15. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-116 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2018

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-117 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de juillet 2018 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Serge Trudel
et résolu que des comptes au montant 46 451.39 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 46 451.39 \$ sont disponible en date du 01 août 2018.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2018-08-118 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de juillet 2018.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-119 Michel Lapointe – Refus du poste d'inspecteur en environnement et bâtiment.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Serge Trudel et résolu:

- d'accepter la lettre de Michel Lapointe, qui décline l'offre proposée par la municipalité pour le poste d'inspecteur en environnement et bâtiment.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-120 Révision de l'employée Ninon Fortier

ATTENDU que Ninon Fortier est à l'emploi de la municipalité depuis le 22 janvier 2018;

ATTENDU le bon rendement de Ninon Fortier.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Lucie Geoffrion et résolu ce qui suit :

- d'augmenter son salaire horaire à 19 \$ sur une base de 35 heures semaine, payable à la semaine.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-121 Invitation – Colloque de zone Mauricie – ADMQ

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Serge Trudel et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la secrétaire-trésorière à participer au colloque de la zone Mauricie de ADMQ qui aura lieu le 21 septembre 2018 à la La Sucrierie Boisvert & Fils à Saint-Stanislas;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 105 \$ ainsi que les frais de déplacements.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-122 Demande de dérogation mineure – Isabelle Dufour

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 6.3 du règlement relatif au lotissement #2015-07-005 pour le 1505, Chemin du Val Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac;

ATTENDU que la demande est une demande visant à faire reconnaître un droit de construction sur un lot vacant;

ATTENDU que ce lot n'est pas conforme à la réglementation de lotissement en vigueur;

ATTENDU que Robert Jourdain (ex- inspecteur en environnement bâtiment) par courriel le 6 septembre 2017, a confirmé qu'il allait reconnaître un droit acquis pour ce lot (et celui du lot 4 526 182);

ATTENDU qu'aucune demande de permis de construction n'a été demandée;

ATTENDU que le lot 4 526 180 est actuellement vacant a une largeur de façade à la rue de 30.48m;

ATTENDU que la superficie de 1343.1 m2 et la profondeur moyenne de lot est d'environ 43.05m alors que l'article 6.3 du règlement de lotissement 2015-07-005 prévoit une superficie minimale de 2000m2 et une profondeur de 60m ou plus.

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de refuser la demande de dérogation au conseil en date du 26 juillet 2018;

ATTENDU l'avis public émis le 16 juillet 2018.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour le 1505 et 1525, Chemin du Val-Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-123 Changement de la borne fontaine coin route 159 et route Ducharme

Il est proposé par Micheline Demers

appuyé par Serge Trudel

et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense pour l'achat d'une borne fontaine et de son installation.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-124 Écocentre – Produits électroniques

ATTENDU que la municipalité désire offrir à ses citoyens un site pour récupération de leurs appareils électroniques tout en assurant une protection minimale contre le vol d'identité.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Micheline Demers

et résolu ce qui suit :

- que la municipalité désire faire reconnaître l'écocentre comme point de dépôt officiel pour les produits électroniques dans le cadre du service de collecte offert par RGMRM.

-Adoptée-

Résolution 2018-08-125 Demande d'appui par résolution – Bassin Versant St-Maurice

ATTENDU que le Trou à Barbotte est un site exceptionnel essentiel au maintien de la biodiversité dans la rivière Saint-Maurice et qu'il représente à lui seul 24% des milieux humides présents le long de cette rivière;

ATTENDU qu'en devenant propriétaire du Trou à Barbotte en 2016, BVSM s'est engagé à protéger et à mettre en valeur ce territoire;

ATTENDU que cette mise en valeur consiste pour BVSM à modifier l'utilisation actuelle du site et à y installer une passerelle et une tour d'observation afin de permettre aux visiteurs d'observer la faune et la flore, de découvrir l'importance des milieux humides et hydriques et d'en apprendre davantage sur la rivière Saint-Maurice

ATTENDU que l'installation de structures d'interprétation et la réalisation d'activités de sensibilisation sur le site constituera une amélioration de l'expérience écotouristique et un attrait important pour la région ;

ATTENDU que des retombées économiques nombreuses sont à prévoir pour la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Serge Trudel

et résolu ce qui suit :

- que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac appuie Bassin Versant Saint-Maurice dans son projet de développement pour la mise en valeur du Trou à Barbotte.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Micheline Demers. Il est 19 heures 08.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».